

<b>Brevet</b>		<b>Module de viticulture</b>
<b>WI 10</b>	<b>Conversion en productions biologiques et alternatives en viticulture</b>	
<b>Conditions préalables</b>	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC de viticulteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé. Les compétences des modules Gestion des sols (WI01) et Dégâts, protection des plantes et techniques d'application (WI04) forment la base du module supplémentaire Conversion en productions biologiques et alternatives (WI10) et doivent être acquises.	
<b>Compétences</b>	<p>A la fin du module, la candidate/le candidat est capable d'identifier les éléments importants pour la mise en place d'une production biologique ou alternative dans son vignoble. Il/elle est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer les principes de base de la production biologique</li> <li>2. Identifier les sources réglementaires (ordonnance bio, cahier des charges des labels)</li> <li>3. Expliquer des solutions phytosanitaires et de fumure compatibles avec des cahiers des charges bio</li> <li>4. Présenter des solutions favorisant la biodiversité du vignoble</li> </ol>	
<b>Contenus</b>	Cours théoriques Visites	
<b>Durée (heures)</b>	18 heures de cours	
<b>Evaluation</b>	Un examen oral d'une durée de 25 minutes (avec 30 minutes de préparation)	
<b>Reconnaissance</b>	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules.	
<b>Prestataires</b>	Centres de formation agricole et branches spéciales	
<b>Validité</b>	6 ans après l'évaluation du module	
<b>Nombre de points</b>	2 points	
<b>Remarques</b>		

<b>Objectifs détaillés</b>		
<b>Le/la candidat(e) est capable de...</b>		<b>Niveau c*</b>
<b>1.1</b>	... expliquer les cycles des éléments comme l'eau, l'azote et le phosphore	C2
<b>2.1</b>	... identifier les sources d'information pour la production biologique en viticulture dans les législations fédérales, cantonales et les labels	C4
<b>2.2</b>	... présenter et interpréter l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique ainsi que les cahiers des charges de l'agriculture biologique. Présenter et évaluer la signification de ces différents instruments.	C4, C5
<b>2.3</b>	... présenter et expliquer l'inscription, le contrôle, la certification et la reconnaissance d'une exploitation biologique.	C4,
<b>2.4</b>	... présenter les mesures d'encouragement de l'agriculture biologique proposées par la Confédération et les cantons et évaluer leur impact sur son exploitation.	C2, C4
<b>3.1</b>	... présenter des exemples d'itinéraires de fumures du vignoble compatibles avec la production biologique	C4
<b>3.2</b>	... présenter des exemples de protection phytosanitaire du vignoble compatibles avec la production biologique (maladies et insectes)	C4
<b>3.3</b>	... présenter des solutions de traitement des effluents viticoles (station de lavage, biobed et autre)	C4
<b>4.1</b>	... décrire les rôles des surfaces de promotions de la biodiversité (SPB) et des différents éléments paysagers du vignoble pour la protection de l'environnement du vignoble	C4
<b>4.2</b>	... présenter des exemples concrets de biodiversité comme l'enherbement du vignoble, les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et la viti-foresterie	C4

\* Niveau cognitif selon Bloom